

Dr Denis ERNI
Boîte Postale 408
1470 Estavayer-le-Lac
<http://www.swisstribune.org>

Recommandé & Personnel

Ministère Public
Attn. : Monsieur le Procureur adjoint
Raphaël BOURQUIN
Pl. Notre-Dame 4
Case postale 1638
1701 Fribourg

Estavayer-le-Lac, le 29 septembre 2016

http://www.swisstribune.org/doc/170929DE_RB.pdf

Votre réponse machiavélique et terrifiante de Procureur pour nos concitoyens

Monsieur le Procureur Raphaël BOURQUIN,

J'accuse réception de votre courrier daté du 20 septembre, envoyé sous pli simple, en réponse¹ aux questions posées dans mon courrier² recommandé daté du 16 septembre 2017. J'ai pu prendre connaissance pour la première fois de votre réponse datée du 20 septembre, le mercredi 27 septembre. Je vous remercie d'avoir répondu.

Je vous rappelle que vous avez fait le choix de prononcer une ordonnance de non-entrée en matière dans une affaire de criminalité commise avec les relations qui lient les confréries d'avocats aux Tribunaux. Cette affaire implique la haute franc-maçonnerie qui utilise les fausses dénonciations et le déni de justice permanent pour permettre à ses membres de commettre des crimes en toute impunité. Sans cette absence³ de séparation des pouvoirs entre les membres de confréries d'avocats et les Tribunaux, constatée par des citoyens dignes de foi, il n'y aurait aucun dommage. Comme vous le savez cela⁴ a déjà été établi en 2007 avec un représentant du Grand Conseil.

Pour la bonne forme, je conteste le contenu de votre réponse du 20 septembre, parce que vous ne respectez pas la Constitution fédérale qui est le droit supérieur. Plus grave encore, avec les précisions que vous donnez pour la première fois, je constate que vous avez cherché à me piéger. Ce n'est pas le rôle d'un Procureur que de défendre les intérêts de ceux qui commettent des abus d'autorité pour contourner le respect des droits fondamentaux garantis par la Constitution fédérale.

J'observe de plus que votre réponse de Procureur est machiavélique et terrifiante non seulement pour le soussigné mais aussi pour tous les citoyens de notre Etat qui attendent que vous respectiez la Constitution fédérale.

Elle est d'autant plus grave qu'en 1997, Me Jean-Paul MAIRE avait déjà fait le constat que Me Foetisch avait un comportement⁵ qui relevait plus de Machiavel que de l'Evangile en abusant de ses privilèges qui lient les membres des confréries d'avocats aux Tribunaux. Il était déjà reconnu, il y a plus de 20 ans que ses privilèges d'avocat lui permettaient de commettre des crimes en toute impunité avec l'absence de séparation des pouvoirs qui lient les Tribunaux aux Confréries d'avocats.

¹ http://www.swisstribune.org/doc/170920RB_DE.pdf

² http://www.swisstribune.org/doc/170916DE_RB.pdf

³ http://www.swisstribune.org/doc/051217DP_GC.pdf

⁴ http://www.swisstribune.org/doc/070827DP_GC.pdf

⁵ http://www.swisstribune.org/doc/970224JM_DE.pdf

Pour ma part, comme je suis aussi directement concerné par votre réponse, si je prends une métaphore, je dirais simplement que je me suis senti comme un Schtroumpf piégé par le diabolique Gargamel au pays des Schtroumpfs.

Du devoir et de la responsabilité des hautes Autorités Cantonales et fédérales

Comme une Chamane m'a dit que mon destin allait m'amener à devoir démasquer des dirigeants d'Etat qui violent les Valeurs de la Vie et à provoquer le changement, je communique votre réponse aux dirigeants d'Etat qui doivent assurer le respect des droits fondamentaux garantis par la Constitution fédérale. Je leur apporterai les précisions nécessaires en temps voulu.

C'est à eux d'assurer l'indépendance de la justice et de veiller à ce que les Procureurs fassent respecter les droits fondamentaux garantis par la Constitution fédérale, plutôt que de porter atteinte aux droits fondamentaux et à la dignité de citoyens, victimes d'abus d'Autorité commis avec les relations qui lient les confréries d'avocats aux Tribunaux avec l'implication de la haute franc-maçonnerie.

De la métaphore avec le pays des Schtroumpfs

Du rôle d'un Procureur qui devrait être celui du Grand Schtroumpf

Au pays des Schtroumpfs, le rôle d'un Procureur pourrait être celui du Grand Schtroumpf. Ce dernier représente l'Autorité qui doit assurer la sécurité et la dignité pour chaque Schtroumpf. Son comportement doit relever de l'Evangile pour reprendre la métaphore utilisée par Me Jean-Paul MAIRE.

On ne voit jamais le Grand Schtroumpf qui viole le droit d'être entendu des Schtroumpfs et qui leur tend des pièges machiavéliques pour les discriminer. Au contraire, le Grand Schtroumpf cherche spontanément à protéger les Schtroumpfs victimes des pièges de Gargamel et de ses complices.

Gargamel ne recule devant rien pour piéger les Schtroumpfs. Il va jusqu'à prendre l'apparence du Grand Schtroumpf pour piéger les Schtroumpfs par la tromperie. Une fois que les Schtroumpfs ont été piégés, il leur impose sa loi en leur montrant qu'il les a piégés.

De votre rôle de Procureur qui ne doit pas être celui de Gargamel

Vous savez que la Constitution fédérale, soit le droit supérieur garantit l'accès à des Tribunaux neutres et indépendants. Vous savez qu'il a déjà été établi que Me Patrick Foetisch n'aurait pas pu commettre ses crimes si l'accès à des Tribunaux neutres et indépendants avait été respecté.

Vous savez que la demande d'enquête parlementaire décrit un piège aussi diabolique que ceux imaginés par Gargamel : **« des membres de l'organisation criminelle - qui protègent Me Foetisch - m'ont faussement accusé pour me forcer à devoir me défendre devant leurs Tribunaux qui ne sont pas indépendants. Cela leur permet d'appliquer le déni de justice permanent pour couvrir les crimes »**

Lorsque j'ai porté plainte pénale **en exigeant le respect de mes droits fondamentaux** et en adressant expressément la plainte au Procureur Fabien Gasser, ce dernier n'a pas prononcé d'ordonnance de non-entrée en matière. Il savait qu'il y avait un problème d'indépendance des Tribunaux vu les faits déjà établis. Il savait que mon avocat avait aussi fait l'objet d'une fausse dénonciation.

Là-dessus, vous arrivez comme GARGAMEL ou un de ses complices, qui a pris l'apparence du GRAND SCHTROUMPF. Occultant le fait que le droit supérieur garantit l'accès à des Tribunaux neutres et indépendants, comme le font les franc-maçons, vous inversez le droit et décidez de prononcer une ordonnance de non-entrée en matière, alors que je n'ai pas accès à des Tribunaux neutres et indépendants et que vous n'avez pas le droit de le faire.

Lorsque je vous dis que je ne suis pas un chien et que vous n'êtes pas un franc-maçon idiot en vous rendant expressément attentif que j'ai à faire⁶ à un déni de justice permanent, où même un ancien juge fédéral n'ose pas défendre sa fausse expertise devant des professionnels de la loi, vous réagissez apparemment de manière saine :

« Vous recourrez à ma place, sans me demander mon avis, en informant la chambre pénale de cette situation de fausse dénonciation avec déni de justice permanent qui me force à faire de la procédure devant des Tribunaux qui ne sont pas indépendants ».

Enfin, je crois avoir trouvé un Procureur qui joue le rôle d'un Grand Schtroumpf.

Je reste cependant sur mes gardes. Un Professionnel de la loi ne vous voit toujours pas comme un Grand Schtroumpf, mais comme un complice de Gargamel. Il m'a conseillé de vous écrire⁷ en précisant bien que vous aviez fait ce recours, à ma place sans me le demander, sous votre responsabilité.

La Chambre pénale prononce alors une ordonnance⁸ de non-entrée en matière, sur la base d'hypothèse ambigüe, où il n'y a pas de voie de recours et se trompe de destinataire.

Vous me répondez maintenant⁹ en donnant des précisions que vous n'aviez pas mises dans votre ordonnance de non-entrée de matière. Vous ne donnez pas un nouveau délai de recours vu ce grave manquement qui montre que vous avez prononcé une ordonnance de manière arbitraire.

Vous me dites alors que vous m'avez bien eu parce que je n'ai pas recouru dans les délais. C'est un piège digne de Gargamel que le Grand Schtroumpf n'aurait jamais fait !

J'observe que par votre comportement vous êtes aussi machiavélique que Gargamel ou un de ses complices.

De l'attente d'un Procureur qui doit jouer le rôle d'un GRAND SCHTROUMPF

Le Grand Schtroumpf s'est aussi fait quelquefois mystifier par Gargamel. Si vous aviez été un Procureur respectueux des Valeurs de la Constitution, plutôt que de me dire que vous m'avez piégé avec une ordonnance contre laquelle je n'ai prétendument pas recouru - *parce que vous l'avez fait à ma place avec un code de procédure que je ne connais pas* - vous auriez écrit une gentille lettre à la Chambre pénale. Dans cette lettre, pour que la morale soit sauve, vous leur auriez expliqué que :

« vous n'aviez pas réalisé qu'il n'y avait pas de séparation des pouvoirs en prononçant votre ordonnance du 8 août et que vu l'existence de ces fausses dénonciations - faites par l'organisation criminelle qui protège Me Foetisch pour me créer du dommage avec de la procédure abusive et du déni de justice permanent - vous aviez recouru à ma place, sans me demander l'autorisation ! »

Finalement, je vous rappelle que nous ne vivons pas au pays des Schtroumpfs, nous vivons dans un Etat où tous les magistrats et fonctionnaires chargés d'une tâche de l'Etat ont l'obligation de faire respecter les droits fondamentaux garantis par la Constitution fédérale. Nous avons prévu qu'un magistrat - qui ne peut pas le faire - a la possibilité de se récuser pour ne pas devoir créer du dommage à un citoyen.

Il est vrai que si vous êtes Gargamel ou un de ses complices, vous ne le ferez pas. C'est aussi vrai que c'est aux Autorités Cantonales et fédérales à ne pas nommer des Gargamels à des postes qui doivent être occupés par des magistrats qui ont l'éthique d'un Grand Schtroumpf.

Veillez agréer, Monsieur le Procureur, Raphaël Bourquin, mes salutations de circonstances.


Dr Denis ERNI

Document numérique avec annexes : http://www.swisstribune.org/doc/170929DE_RB.pdf

Note : pour protéger la Planète les annexes ne sont que sous forme numérique

⁶ http://www.swisstribune.org/doc/170819DE_RB.pdf

⁷ http://www.swisstribune.org/doc/170830DE_RB.pdf

⁸ http://www.swisstribune.org/doc/170916DE_TC.pdf

⁹ http://www.swisstribune.org/doc/170920RB_DE.pdf